

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU MARDI 28 MARS 2017

CRCM280317

--°°0°°--

M. le Maire propose un ajout concernant la subvention à l'association de défense des intérêts des communes impactées par le plan de prévention des risques naturels Marquenterre – Baie de Somme

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire revient sur une lettre lue en droit d'initiative lors de la séance du 28 février 2017 concernant la fonction du 1^{er} adjoint et notamment de nombreuses absences lors de commissions, permanences et manifestations. L'intéressé n'étant pas là ce jour-là, M. le Maire trouvait souhaitable d'en discuter en sa présence en précisant que M. Puma était au courant de l'évocation de ce point en conseil municipal. Il lui avait demandé des éléments de réponse. Depuis la dernière réunion du conseil, M. le Maire n'a reçu aucun appel, SMS, mail de sa part et il n'est pas venu en mairie. Il explique que cette situation a fini par créer une tension au sein du groupe. Un ultimatum lui a été signifié ce 26 mars de démissionner ou de donner des explications pour régler la situation après plusieurs tentatives de contact. N'ayant pas eu de réponse, M. le Maire a pris l'initiative de prendre un arrêté pour démettre M. Puma, 1^{er} adjoint de ses fonctions et de son indemnité. Il précise qu'il n'a pas à justifier sa décision mais dresse un bilan détaillé sur plusieurs mois de la présence ou non de cet adjoint, ainsi que des actions menées. Malgré tout il rappelle l'implication de M. Puma dans la création et le suivi du Forum des Métiers, de son implication en 2014 pour le Téléthon. En conclusion, il informe que le conseil devra se réunir le 5 avril prochain pour statuer sur ce point et précise que les faits qui sont ou vont être révélés dans la presse concernant cet élu pour « une autre affaire » n'ont rien à voir avec sa décision prise avant. Il déplore l'impact sur le lycée professionnel et la commune que vont provoquer ces révélations et ne souhaite pas faire d'autre commentaire s'agissant d'une affaire judiciaire, « chacun étant responsable de ses actes, la justice tranchera ».

1 - PV SEANCES DES 7 et 28 FEVRIER 2017

Du 7 février 2017 -

M. Dupuis ne comprend pas la réponse à la question 4 (page 12) concernant le dépôt de gravats à évacuer pour valoriser le chemin de randonnée autour du marais de Larronville et ainsi dégager la vue des habitations se trouvant en face. Il avait été dit au conseil que c'était des dépôts gardés suites aux travaux autour du marais de Larronville. M. Renard répond qu'en effet la commune a souhaité garder de la terre et des gravats du rabotage stockés sur le parking. M. Gouesbier avait vu le Maire en début d'année pour cette même raison : l'évacuation des dépôts. Une partie de ces dépôts a été enlevée. M. Dupuis demande si l'on ne pourrait pas déplacer ceux qui restent, ayant les moyens de le faire et quand ? C'est prévu, le but étant d'éliminer la totalité pour retrouver l'esthétique du site. Des devis ont été établis pour rapatrier différents lieux de stockage en un seul dans un endroit plus adapté. Ces dépôts permettent une utilisation au fur et à mesure des besoins, notamment pour les chemins de randonnées qui sont à améliorer. Cela pourrait être fait avant l'été, suivant le temps.

Mme Regnier demande où en est le projet des attaches vélos ? Les points ont été identifiés et recensés ; 50 à 60 sont prévus. Le Syndicat mixte va lancer un appel d'offres au vu des demandes des communes intéressées par ce projet. Le projet est lancé mais la mise en place ne sera pas pour cet été.

PV adopté à l'unanimité.

Du 28 février 2017 -

M. Dupuis (page 18) concernant la participation financière du PAPI que la retranscription « le produit des 4 taxes à Rue est moins important que Fort Mahon ... » Ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Il précise que les chiffres annoncés ce sont les recettes de fonctionnement de chaque commune divisé par le nombre d'habitants. Ce n'est pas uniquement le produit des 4 taxes, pour certaines communes viennent s'ajouter les parkings payants, le casino. Pour lui le produit par habitant calculé par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement est plus juste qu'uniquement sur les 4 taxes. De fait, (page 19) dans la délibération, il souhaite que soit indiqué que la clé de répartition soit basée **sur les recettes de fonctionnement de chaque commune** et non le produit fiscal (sous-entendu les 4 taxes).

M. Renard confirme l'importance de cette formulation qui sera transcrite dans le PV.

Mme Hareux indique que les questions qu'elle avait posées ont été retranscrites correctement. Par contre, les réponses reçues n'ont pas été satisfaisantes et particulièrement évasives. Elle cherche les informations ailleurs qu'à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Mme Regnier demande s'il y a un souci particulier concernant le déplacement du panneau chemin de Saint Jean, le long de la 2x2 voies car toujours pas fait. Les services techniques vont être relancés. Un mail lui sera adressé pour la tenir informée de la suite réservée.

PV adopté à l'unanimité.

2 - FINANCES

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 : commune, camping, eau, assainissement collectif

A - Budget Général

Compte de Gestion 2016 : vote à mains levées = 22 POUR

Compte Administratif Budget Général

Dépenses de Fonctionnement : 2 450 585.06 €
Recettes de Fonctionnement : 2 866 550.55 €

Excédent de clôture : 415 965.49 €
Report exercice 2015 : 567 304.86 € = **983 270.35 € à affecter pour 2017**

Dépenses d'Investissement : 646 544.15 €
Recettes d'Investissement : 730 031.03 €

Excédent de clôture : 83 486.88 €
Report exercice 2015 : 624 265.02 € = 707 751.90 € solde exécution

Hors de la présence de M. Richard RENARD, sous la présidence de M. Philippe MAS, doyen d'âge, le Conseil Municipal APPROUVE

Vote à mains levées : 21 POUR → compte administratif adopté

Affectation des Résultats 2016 au BP 2017 → 1068 Investissement : 450 000.00 €
002 Fonctionnement : 533 270.35 €

Vote à mains levées : 22 POUR

B – Budget Camping

Compte de Gestion 2016 : vote à mains levées = 22 POUR

Compte Administratif Budget Camping

Dépenses de Fonctionnement : 7 655.66 €
Recettes de Fonctionnement : 15 242.66 €

Excédent de clôture : 7 587.14 €
Report exercice 2015 : 47 538.44 € = **55 125.58 € à affecter pour 2017**

Dépenses d'Investissement : 185.28 €
Recettes d'Investissement : 4 320.09 €

Excédent de clôture : 4 134.81 €
Report exercice 2015 : 56 862.69 € = 60 997.50 € solde exécution

Hors de la présence de M. Richard RENARD, sous la présidence de M. Philippe MAS, doyen d'âge, le Conseil Municipal APPROUVE

Vote à mains levées : 21 POUR → compte administratif adopté

Affectation des Résultats 2016 au BP 2017 → 002 – Fonctionnement : 55 125.58 €

Vote à mains levées : 22 POUR

C - Budget Service de l'Eau

Compte de Gestion 2016 : vote à mains levées = 22 POUR

Compte Administratif Budget Eau

Dépenses de Fonctionnement : 343 603.17 €
Recettes de Fonctionnement : 303 074.24 €

Déficit de clôture : - 40 528.93 €
Report exercice 2015 : 299 182.02 € = **258 653.09 € à affecter pour 2017**

Dépenses d'Investissement : 26 290.26 €
Recettes d'Investissement : 29 290.26 €

Excédent de clôture : 3 004.95 €
Report exercice 2015 : 476 685.59 € = 479 690.54 € solde exécution

Hors de la présence de M. Richard RENARD, sous la présidence de M. Philippe MAS, doyen d'âge, le Conseil Municipal APPROUVE

Vote à mains levées : 21 POUR → compte administratif adopté

Affectation des Résultats 2016 au BP 2017 → 002 Fonctionnement : 258 653.09 €

Vote à mains levées : 22 POUR

D - Budget Service Assainissement

Compte de Gestion 2016 : vote à mains levées = 22 POUR

Compte Administratif Budget Assainissement

Dépenses de Fonctionnement : 255 710.65 €
Recettes de Fonctionnement : 467 087.42 €

Excédent de clôture : 211 376.77 €
Report exercice 2015 : 432 160.52 € = **643 537.29 € à affecter pour 2017**

Dépenses d'Investissement : 62 463.87 €
Recettes d'Investissement : 198 421.73 €

Excédent de clôture : 135 957.86 €
Report exercice 2015 : 605 314.16 € = 741 272.02 € solde exécution

Hors de la présence de M. Richard RENARD, sous la présidence de M. Philippe MAS, doyen d'âge, le Conseil Municipal APPROUVE

Vote à mains levées : 221 POUR → compte administratif adopté

Affectation des Résultats 2016 au BP 2017 → 002 Fonctionnement : 643 537.29 €

Vote à mains levées : 23 POUR

Avances sur budgets général, assainissement et eau pour permettre le règlement des factures jusqu'au vote des budgets en avril 2017 : 22 POUR

Participation 2017 au refuge de Buigny-Saint-Maclou = 2 102.75 € (0.65 € x 3235 hab) : 22 POUR

Indemnités des élus : revalorisation au 1^{er} janvier 2017 : 22 POUR

Brut mensuel Maire : 1 548.26 (taux 40 %) / Adjoint : 450.63 € (taux 13.2 %) Adjoint : 204.84 € (6 %)

3 - MARCHES PUBLICS

Contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux sur trottoirs, voirie des logements communaux rue du Bosquet et mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux du groupe scolaire

Maîtrise confiée au cabinet VERDI PICARDIE = Coût 6 250 € H, soit 7 500 € TTC : 22 POUR

4 - PERSONNEL

Recrutement d'un agent de catégorie A au 1^{er} septembre 2017

Validation du tableau des emplois permanents

Ces deux points seront vus lors de la prochaine séance du conseil municipal

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections catégorie A

Le Maire propose d'appliquer le coefficient 2 pour 3 heures de travail, soit 180.86 €/tour élection : 22 POUR

5 – AFFAIRES GENERALES

F.D.E. de la Somme : convention relative à l'effacement des réseaux rue du Bastion

Les travaux de terrassement de la résidence pour séniors ont commencé : 22 POUR

F.D.E. de la Somme : approbation du rapport d'activités 2015 : 22 POUR

Autorisation d'ester au tribunal administratif

Deux recours ont été formulés suite à l'application de l'arrêté du RIFSSEP entré en vigueur au 1/1/2017.

Me Tourbier, avocat est proposé pour défendre les intérêts de la Commune : 22 POUR

Ajout

M. le Maire rappelle la décision de verser 500 € sur 2016 au titre de la contribution à l'association de défense des intérêts des communes impactées par le PPRN. Cette subvention n'a pas été versée sur l'exercice 2016 et certaines factures commencent à arriver suite au recours fait en août 2016. Il convient de procéder au versement pour couvrir les frais : 22 POUR

6 – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe de l'arrêté préfectoral en date du 8/02/2017 relatif à l'extension du cimetière.

Il donne connaissance d'un courrier du Député, Jean-Claude Buisine plaçant RUE dans la zone de revitalisation rurale. Cette classification permettra des déductions fiscales aux entreprises.

Cartes de remerciements concernant les deuils de Philippe Hornoy et François Luste.

Trésorerie au 23/3/2017 : 3 590 074,65 €

Il annonce que le PLU est définitivement adopté, les délais de recours sont expirés. Il remercie publiquement les instructeurs du service urbanisme qui ont travaillé sur ce dossier depuis 4 ans pour l'un, 10 ans pour l'autre, ainsi que le cabinet Vidal. Il invite les élus à prendre le pot de l'amitié pour fêter cet événement qui va faciliter les démarches d'urbanisme pendant environ 8 à 10 ans.

Mme Regnier demande autant que faire se peut de programmer les réunions de conseil un autre jour que le mardi. Alternance possible entre le mardi et le jeudi.

SEANCE LEVEE A 21 H 15

